

Règlement du Jeu-Concours idemmo

1. ORGANISATION

idemmo, établie et ayant son siège social à Foetz, 3 Rue des Artisans, L-3895 Foetz, immatriculée auprès du RC de Luxembourg sous le numéro B163587, TVA : LU24952356, organise un Jeux concours par tirage au sort à partir du 4 février 2022. Le tirage au sort aura lieu au sein de l'entreprise idemmo à la date du 05/03/2022.

2. PARTICIPATION

Le participant, pour participer gratuitement au jeu-concours, doit répondre à deux questions présentes sur le flyer mis gratuitement à disposition du public tout le temps du concours au sein de l'enseigne Cora Foetz.

La participation au jeu-concours est ouverte à toute personne physique, mineure pouvant justifier de l'autorisation d'un représentant

légal ou majeur(e), pendant la période de validité du jeu concours.

Pour participer au jeu, le participant devra simplement :

- Répondre aux deux questions.
- Renseigner ses données tels que le nom, prénom, Gsm et ville de résidence.

3. LOTS ET DESIGNATION DU GAGNANT

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation, ni à la remise de sa valeur en argent, ni à son remplacement.

Le gagnant sera avertis par e-mail et/ou notification. Ils s'engagent, par leur participation à ce concours, à venir retirer le lot à l'adresse de la société idemmo sous 4 semaines, au-delà, le lot sera remis en jeu pour un prochain jeu-concours.

4. DONNEES PERSONNELLES

Les gagnants autorisent, par leur seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de leurs noms, pour la publicité en relation avec ce concours, qui seront éventuellement publiés par l'organisateur.

Les personnes ayant participé au jeu peuvent exercer leur demande de droit d'effacement par divers moyens : par voie électronique (formulaire, adresse mail, bouton de téléchargement etc.) ou par courrier, par exemple.

Il est très important d'indiquer précisément quelles sont les données qu'ils souhaitent effacer.

5. FRAUDES ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le jeu devait être annulé, reporté ou interrompu, la société idemmo ne pourra aucunement être tenue pour responsable.

idemmo pourra annuler tout ou partie des Jeu concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Toute fraude constatée entraîne généralement l'élimination de la personne concernée.

Idemmo se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom.

6. CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible sur simple demande écrite au service Clientèle de la société idemmo ou peut être consulté sur le site <https://idemmo.lu>.

7. ACCEPTATION DE REGLEMENT

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans réserve, qui a valeur de contrat.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du règlement, le lot ne leur sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées électroniques ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

8. CONTESTATIONS ET LITIGES

Aucune contestation ne sera recevable 7 jours après la clôture du Jeux.

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise.

L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.